

- **J.A.B. Course à pied et Marche - Borderes sur l'echez**

LE RELAIS DE LA SAINT BARTHELEMY – Vendredi 22 Aout 2025 : 19H

- BULLETIN D'INSCRIPTION

- Inscription Ancienne école à Bordères sur l'Echez (rue Victor Hugo) a partir de 17h45

RELAIS **Course à pied** : 6 KM X 2 sur chemin forestier et route avec un départ et arrivée devant l'ancienne école

**Marche Non Chronométrée**: 6 km sur chemin forestier et route avec un départ et arrivée devant l'ancienne école

**DOSSARD :**

Droit d'inscription :

**14 Euros pour le RELAIS 12 km**

**6 Euros pour la marche non chronométrée**

Renseignement : site : [jab-course.fr](http://jab-course.fr)

☎ 06 87 46 35 12

Mail : [jerome.souyeaux@orange.fr](mailto:jerome.souyeaux@orange.fr)

**Inscriptions sur** [pyreneeschrono.fr](http://pyreneeschrono.fr)

N°	NOM-PRENOM	CLUB

Ne pas jeter sur la voie publique

**REGLEMENT**

**Article 1** La J.A.B. Course à pied et Marche organise une épreuve pédestre intitulée Relais de la St-Barthélémy. Elle se déroulera le vendredi 22 Août 2025 à 19h. Cette course est ouverte à la participation de tous ceux qui le souhaitent, **disposant d'une licence adaptée ou d'un PPS de moins de 3mois a date de la course.**

**Article 2** La course Relais se déroule sur une distance totale de 12 km.

**La marche non chronométrée** se déroule sur une distance de 6 km.

Les parcours sont sur chemins forestiers et route avec un départ et une arrivée au centre du village. Un droit d'inscription de **5€** sera demandé à chaque participant de la marche et **12 €**

**pour le 12 km course en pre inscription ces tarif seront majoré à 6€ et 14€ le jour de la course**

**Départ et Arrivée** Ancienne école de borderes sur l'echez Rue Victor Hugo

**Article 3** Le contrôle d'arrivée sera clôturé 1h20 après le départ. Les participants qui dépasseront ce temps ne seront pas classés.

**Article 4** Droit à l'image et à l'écriture : Les concurrents, par leur engagement, déclarent renoncer à leur droit à l'image et à leur droit d'écriture, et autorisent la JAB à exploiter les photos, films et noms se rapportant à l'épreuve

**Article 5** Tous les concurrents inscrits sont couverts par une assurance qui couvre les lésions directement occasionnées par le déroulement de la course, exceptées celles survenues à la suite d'une maladie latente, d'une imprudence du fait du participant, d'une infraction des lois, etc.....

• **Article 6 RECOMPENSES – Cadeau a tout les inscrits**

Pour la course relais 12 km récompensent aux 3 premieres equipe Homme, Mixte et Femme.

**Article 7** L'organisation se chargera du bon déroulement de la course. Elle disposera d'une Assistance médicale adaptée.

Un poste de ravitaillement sera installé en fin de course.

**Article 8** L'organisation ne sera pas responsable des dommages et préjudices qui pourraient subvenir lors du déroulement de l'épreuve, soit sur les propres participants, soit sur d'autres personnes, à l'exception naturellement des cas prévus à l'article 5.

**Article 9** Chaque participant dûment inscrit est réputé accepter le règlement